

Décembre 2022

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Novembre 2022 : après dix-sept baisses de suite, les ventes se stabilisent

En novembre 2022, 10 476 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit cinq unités de plus qu'en novembre 2021 (+ 0,05 %). Cette stabilisation intervient après une série de dix-sept baisses, liée aux difficultés d'approvisionnement des constructeurs, qui était la plus longue des trente dernières années. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont diminué de 11 % par rapport à la période de décembre 2020 à novembre 2021.

Les achats de voitures particulières et commerciales ont représenté 61 % des immatriculations du mois de novembre. Ils se sont accrus de 8 % par rapport à novembre 2021, confirmant les hausses des trois mois précédents qui faisaient suite à quatorze diminutions d'affilée. Le rebond est lié à la vigueur des ventes auprès des personnes physiques. La diversification énergétique du parc automobile s'est poursuivie : la part des ventes de voitures électriques a battu un nouveau record.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a reculé de 23 % en novembre. Sur un an, ses ventes ont chuté de 26 %. La pénurie de conducteurs routiers et le prix élevé de l'énergie poussent les entreprises à reporter le renouvellement de leur parc.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Novembre 2022

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 443	1 187	410	986	1 345	6 371
Cyclomoteur	185	112	22	54	140	513
Motocyclette	173	101	16	76	96	462
Tricycle et quadricycle à moteur	78	19	11	33	62	203
Remorque légère et caravane	180	94	45	77	98	494
Camping-car	54	21	12	18	49	154
Autobus et autocar	4	-	5	3	-	12
Utilitaire dérivé de voiture (UDVP)	134	106	20	14	45	319
Camionnette	527	301	75	146	251	1 300
Camion	19	13	8	11	19	70
Tracteur routier	66	22	16	25	53	182
Remorque lourde	3	3	-	2	2	10
VASP (hors UDVP et camping-car)	35	7	8	4	8	62
Tracteur agricole	64	60	68	53	79	324
Ensemble	3 965	2 046	716	1 502	2 247	10 476

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

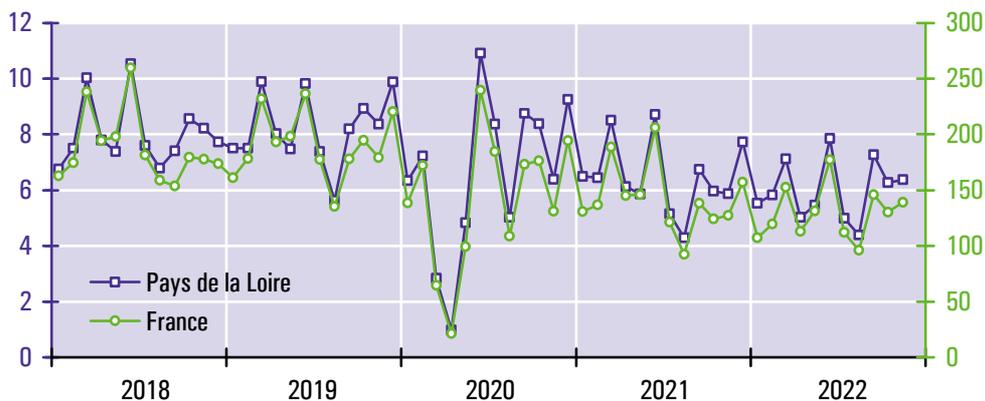
En novembre 2022, 6 371 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une croissance de 8,4 % par rapport à novembre 2021, inférieure d'un point à celle observée en France (+ 9,3 %). Il s'agit de la quatrième hausse consécutive après quatorze mois de baisse continue. Les ventes demeurent très en deçà des niveaux observés avant la crise sanitaire. Elles sont en baisse de 22 % par rapport à novembre 2018 et de 24 % par rapport à novembre 2019.

En novembre, à l'instar des cinq mois précédents, le marché a été soutenu par les personnes physiques (ménages et entreprises individuelles) dont les achats de voitures neuves ont augmenté de 9 % par rapport à novembre 2021. Les acquisitions d'automobiles par les personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés, associations, ...) ont elles-aussi fortement augmenté (+ 8 %, soit la plus forte hausse depuis un an et demi).

En cumul annuel, les immatriculations de voitures neuves ont nettement diminué par rapport à la période de décembre 2020 à novembre 2021 (- 7,0 % dans la région et - 9,7 % dans l'Hexagone). Ces reculs s'expliquent principalement par la pénurie des intrants de l'industrie automobile (puces électroniques, aluminium, acier, ...).

Dans ce marché en récession, le développement des modèles électriques s'est poursuivi. En novembre, un millier d'entre eux ont été vendu dans les Pays de la Loire, représentant une part inédite de 16,4 % des ventes de voitures neuves, contre 15,2 % un an auparavant.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

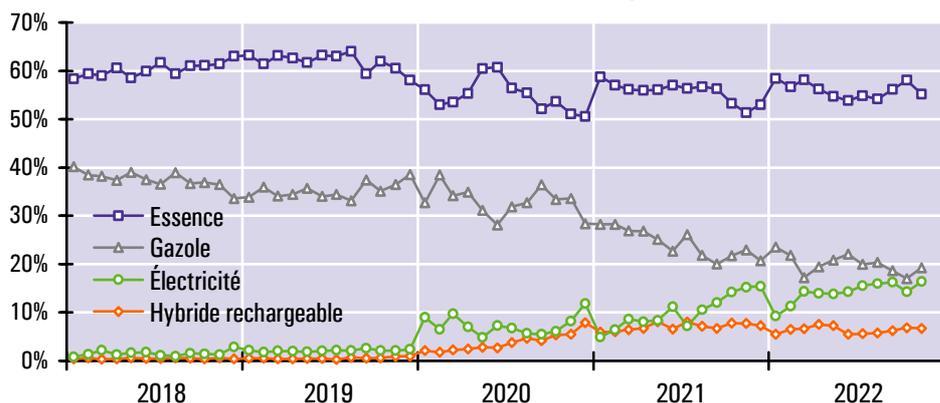
	Novembre 2022			Décembre 2021 à nov. 2022		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 443	38 %	+ 10 %	28 210	38 %	- 10 %
Maine-et-Loire (49)	1 187	19 %	- 3 %	14 835	20 %	- 6 %
Mayenne (53)	410	6 %	+ 4 %	4 675	6 %	- 7 %
Sarthe (72)	986	15 %	+ 12 %	10 620	14 %	- 9 %
Vendée (85)	1 345	21 %	+ 18 %	15 479	21 %	- 1 %
Essence	3 516	55 %	+ 17 %	41 153	56 %	- 6 %
Gazole	1 229	19 %	- 9 %	14 791	20 %	- 26 %
Électricité	1 045	16 %	+ 17 %	10 566	14 %	+ 34 %
Hybride rechargeable	429	7 %	- 6 %	4 773	6 %	- 15 %
Autres motorisations	152	2 %	- 6 %	2 536	3 %	+ 26 %
Personnes morales	3 259	51 %	+ 8 %	36 188	49 %	- 13 %
Personnes physiques	3 112	49 %	+ 9 %	37 631	51 %	- 1 %
Ensemble	6 371	100 %	+ 8 %	73 819	100 %	- 7 %

¹ Évolution entre les immatriculations de novembre 2022 et celles de novembre 2021

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

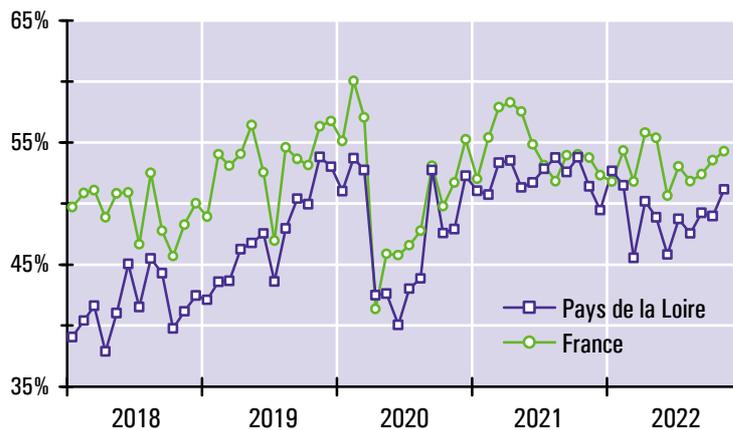


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

La hausse de la part des voitures neuves achetées par les personnes morales est une tendance de fond du marché automobile, liée à la dissociation croissante entre propriété et usage de l'automobile, marquée notamment par le succès des formules de location (LOA, LDD, ...).

Ce phénomène s'est infléchi en 2022 : de janvier à novembre, les personnes morales ont été de nouveau minoritaires dans les immatriculations de voitures. Au niveau national, il est ainsi observé qu'en raison de la pénurie de voitures neuves et de la hausse des prix sur le marché de l'occasion, une part croissante des ménages ayant souscrit une LOA achète leur véhicule en fin de contrat.

Part des voitures particulières et commerciales neuves achetées par les personnes morales



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent treize genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

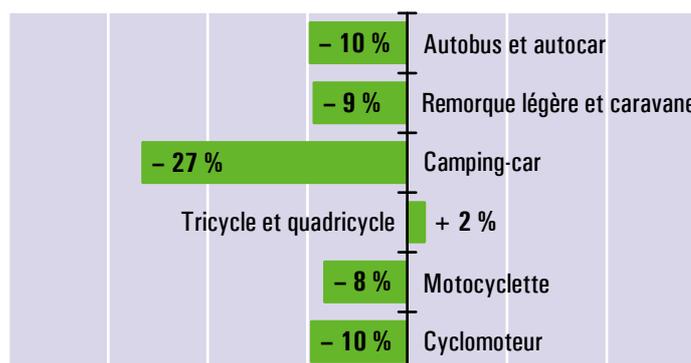
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de novembre ont diminué de 6,4 % par rapport au même mois de 2021. Ce recul est le douzième d'affilée. En cumul annuel, l'évolution des immatriculations est négative (- 10,4 %). Le recul le plus marqué est celui des camping-cars (- 27 %) ; en raison de l'indisponibilité de châssis et de puces, les constructeurs n'arrivent pas à satisfaire une demande record liée aux envies d'évasion consécutives aux épisodes de confinement.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont reculé de 17 % par rapport à novembre 2021. 69 % d'entre-elles sont des camionnettes. La chute des ventes observée lors des douze derniers mois (- 22 %) a principalement concerné les camions (- 32 %) et les camionnettes (- 26 %). Elle est due en partie à la détérioration de la trésorerie des transporteurs, liée à la crise énergétique.

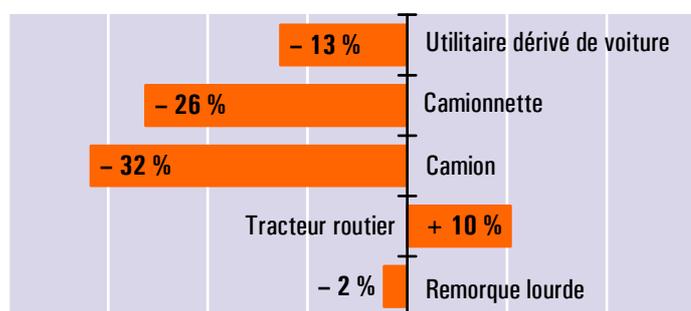
Les ventes de tracteurs agricoles se sont redressées de 22 % par rapport à novembre 2021. En cumul annuel, le repli n'est plus que de 1,8 %. Dans des volumes cinq fois plus faibles, le segment des VASP (hors utilitaires dérivés de voitures particulières et camping-cars) est en recul de 16 % en année glissante.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

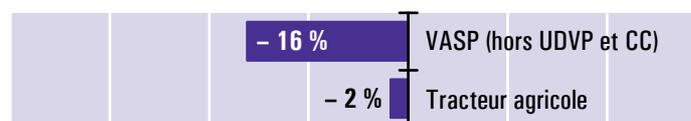
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (décembre 2021 à novembre 2022) et celles des mêmes mois un an auparavant (dec. 2020 à nov. 2021)
 Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent 10 à 15 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Tricycle et quadricycle à moteur

Véhicule de plus de deux roues (scooter à trois roues, quad, buggy, voiturette, ...) pourvu d'un moteur d'une cylindrée supérieure à 50 cm³ et qui peut rouler plus vite que 50 km/h.

Motocyclette

Véhicule à deux roues doté d'un moteur de cylindrée d'au moins 50 cm³ et de vitesse supérieure à 50 km/h.

Cyclomoteur

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 50 km/h.

Camping-car (ou autocaravane)

Véhicule autotracté, appartenant à la catégorie des VASP, conçu pour servir de logement et dont le compartiment arrière habitable comprend les équipements inamovibles suivants : sièges, table, couchettes, coin cuisine et espaces de rangement.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Utilitaire dérivé de voiture particulière

Automobile, appartenant à la catégorie des VASP, dont la banquette arrière et les points d'ancrage de ceinture ont été retirés afin d'avoir une plus grande capacité de transport.

Camionnette

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (engin de travaux publics, ambulance, véhicule de pompiers, benne à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, food-truck, petit engin de maintenance de voirie, ...).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles ou forestiers.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les camionnettes utilisées en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des véhicules utilitaires légers en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de camionnettes est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Anne Beauval

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2022